



prescription ou résolution de ma situation

Par **j2mcla**, le **02/11/2024** à **16:32**

Bonjour,

Je ne sais pas si je poste au bon endroit mais vous pourrez déplacer mon post si besoin.

Voilà j'ai aujourd'hui 43 ans, une compagne enceinte, 1 fils diabétique à charge, je suis chômeur en Belgique.

En 2019, la caf a jugé que j'étais en fraude RSA (par mes voisins et rib) après un contrôle alors que j'ai toujours beaucoup de preuves de ma présence sur le territoire et mes voyages étaient dûs à des recherches d'emploi.

Seul problème, c'est qu'au moment du résultat, j'avais confié le soin de récupérer mon courrier à une personne malhonnête qui a fait sur moi un abus de confiance et détourné leurs courriers.

Je n'ai donc pû me défendre comme j'ai pû que trop tard, je pensais la dette annulée suite à mes courriers et autres mais voilà que la semaine dernière je reçois un courrier en recommandé de l'ambassade de France en Belgique me disant que je dois toujours la somme maintenant à la paierie départementale !

J'habite en Belgique depuis 2019, ils ont toujours eu mes adresses à ma connaissance, je me demande donc si il y a prescription voir comment arranger la situation car je pense être

insolvable mais à coup sûr je ne peux rendre 16 000 euros environ.

Merci d'avance de votre aide, je peux apporter des précisions si besoin

j2mcla